



## **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

Le jeu est organisé par **LIDL**, société en nom collectif au capital de 458 000 000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La Société Organisatrice organise un **jeu avec obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL situés sur le territoire français intitulé « **1 AN DE COURSES AVEC LIDL PLUS** » du **05/02/2026 08h00** au **28/02/2026 23h59** (ci-après dénommé le « **Jeu** ») accessible sur l'application mobile LIDL PLUS France (ci-après dénommée « **l'Application** »).

### **2.1 Participants**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte LIDL et ayant adhéré au programme de fidélité LIDL PLUS (ci-après dénommée le « **Participant** »).

### **2.2 Support de jeu**

Le Jeu est exclusivement accessible sur l'Application qui est gratuitement téléchargeable sur les stores Android et Apple. En cas de première utilisation de l'Application, la création d'un compte LIDL et l'adhésion au programme de fidélité Lidl Plus sont impératives afin de pouvoir participer au Jeu. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

### **2.3 Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur l'Application avec son compte personnel LIDL ;
2. S'assurer que son adresse e-mail est renseignée et à jour (donnée essentielle pour l'annonce d'une éventuelle dotation)
3. Pendant la période de Jeu, se rendre dans un supermarché LIDL situé en France métropolitaine, scanner sa carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse (disponible au format numérique dans l'Application uniquement)
4. Chaque achat effectué permet de cumuler des points (selon le barème 1€ dépensé = 1 point collecté ou selon le barème des campagnes bonus), le montant cumulé est consultable directement sur l'application
5. Dès que l'utilisateur échange 200 points contre un ou plusieurs coupons de récompense **au cours de la période de jeu**, il participera automatiquement à un tirage au sort.

La prise en compte de la participation au tirage au sort correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur de LIDL et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Il ne sera procédé à aucune régularisation de l'attribution des points, par exemple en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Lidl Plus lors du passage en caisse.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du tirage au sort.

## **ARTICLE 3 : MECANIQUE DE JEU**

Le Jeu fonctionne selon le principe suivant : à chaque passage en caisse, scannez la carte numérique Lidl Plus, cumulez des points pour chaque euro dépensé et participez automatiquement à un tirage au sort dès 200 points échangés durant la période de Jeu.

*Exemple 1 : si le participant échange 200 points pour un coupon de récompense, il pourra participer automatiquement au Jeu*

*Exemple 2 : si le participant échange 200 points pour plusieurs coupons de récompense, il pourra participer automatiquement au Jeu*

## **ARTICLE 4 : MODE DE DETERMINATION DES GAGNANTS**

Les gagnants sont désignés par un **tirage au sort** réalisé dans un délai de 14 jours après la fin du Jeu à partir d'un fichier pseudonymisé. Seules les participations effectivement reçues pendant la durée du Jeu et conformes aux conditions de participation seront prises en compte pour le tirage au sort.

Un Participant ne peut prétendre qu'à une seule dotation. Ainsi, si un Participant est désigné deux fois gagnant lors du tirage au sort, seule la première désignation sera comptabilisée pour l'attribution de la dotation.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS**

### **5.1 Nature et valeur des dotations**

La Société Organisatrice met en jeu les dotations suivantes :

<b>Nombre</b>	<b>Nature de la dotation</b>	<b>Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)</b>
10	<p>Un an de courses qui se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● 52 coupons Lidl Plus d'une valeur unitaire de 50€ chacun</li><li>● Réception d'un coupon par semaine, visible directement sur l'application Lidl Plus dans la section Coupons</li><li>● 1<sup>er</sup> coupon sera disponible sur l'application à partir du 23.03.2026</li><li>● Chaque coupon est valable 7 jours (un coupon non utilisé durant sa période de validité est définitivement perdu)</li><li>● Ils sont disponibles sur l'application LIDL PLUS uniquement et sont valables dans tous les supermarchés LIDL de France métropolitaine.</li><li>● Le bon d'achat sera utilisable sur toutes les marchandises présentes en supermarché. Il ne sera utilisable qu'en une seule fois et ne pourra pas donner</li></ul>	2 600€

	lieu à une contre-valeur en espèces. les coupons sont non-sécables	
	Soit un total de 10 dotation pour un montant total de 26 000 €	

Les dotations ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

### 5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

#### **Bons d'achat LIDL :**

Les gagnants recevront chaque semaine leur bon d'achat de 50€ sous forme de coupon directement dans l'Application Lidl Plus. Le premier coupon sera disponible dès le 23.03.2026. Chaque coupon est à usage unique et valable pour une durée de 7 jours.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

### 5.3 Utilisation des dotations par les gagnants

Pour utiliser le coupon, les gagnants devront impérativement activer les coupons dans l'Application, et scanner leurs cartes de fidélité lors du passage en caisse et ce pendant la durée de validité du coupon. Si le montant d'achat lors du passage en caisse est inférieur au montant du coupon, le gagnant est dès à présent informé qu'il ne sera pas remboursé du reliquat entre le montant d'achat et la valeur du coupon.

De plus, en cas d'oubli d'activation du coupon et/ou de présentation de la carte de fidélité lors du passage en caisse, il ne sera procédé à aucune régularisation.

## **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès à l'Application est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

## **ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté,

notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>

## **ARTICLE 8 : CONTACTS**

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?>
- Ou à l'adresse e-mail du service client : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU RÈGLEMENT**

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : <https://www.lidl.fr/c/jeux-concours-lidl-plus/s10072468>
- sur simple demande à l'adresse [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr)

## **ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES**

### **10.1 Finalités et bases juridiques du traitement**

En tant que responsable de traitement, la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm (ci-après « Lidl Stiftung ») met à disposition de la Société Organisatrice via l'Application, les données des Participants (voir **ci-dessous**).

Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement (relation contractuelle).

La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement :

- Traitera les données personnelles collectées à des fins de gestion des réclamations et demandes de renseignements, conformément au règlement ou à son intérêt légitime.
- Pourra, si nécessaire, traiter les données collectées pour satisfaire à ses obligations légales.

Toutes les données des Participants collectées dans le cadre du Jeu, quelle que soit la finalité, seront utilisées par la Société Organisatrice conformément aux dispositions du RGPD et à sa Politique de confidentialité accessible sur le site suivant : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true>

### **10.2 Données traitées**

- Pour les Participants :
  - o Numéro d'identification Lidl Plus
  - o Adresse postale
  - o Nombre de Points Lidl depuis Lidl Plus
  
- Pour les gagnants :
  - o Numéro d'identification
  - o Nom
  - o Prénom
  - o Numéro de téléphone
  - o Adresse e-mail
  
- Pour les réclamations :
  - o Nom
  - o Prénom
  - o Adresse e-mail
  - o Adresse postale
  - o Numéro de téléphone

#### 10.3 Destinataire des données

Afin d'organiser le tirage au sort et la remise des lots aux gagnants, Lidl Stiftung transfère à la Société Organisatrice les données à caractère personnel suivantes :

- Pour le tirage au sort : Numéro d'identification Lidl Plus, Nombre de Points Lidl depuis Lidl Plus
- Pour l'attribution des lots : Numéro d'identification, Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Adresse e-mail

La Société Organisatrice ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants qui ont un intérêt légitime à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations, conformément à l'article 28 du RGPD.

Le Commissaire de justice de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg est également destinataire des données des participants dans le cadre du tirage au sort.

#### 10.4 Durée de conservation des données

Les données des Participants collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du Jeu. En revanche, les données des gagnants seront conservées pendant un délai de 1 an, le temps nécessaire à la remise des dotations.

#### 10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, d'obtention de la portabilité de leurs données personnelles et de retrait au consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
  - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
  - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>,
  - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
  - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent la contacter :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : <https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-lidl-plus/s10017602>

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT**

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entraînera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion à l'Application et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un évènement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

## **ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE**

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.

#### **ARTICLE 13: DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le règlement du Jeu est déposé auprès de l'étude SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, Commissaires de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg.